

Référence courrier :
CODEP-STR-2024-051345

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
CS 60123
92412 COURBEVOIE Cedex

Strasbourg, le 23 septembre 2024

Objet : Contrôle des organismes habilités pour le contrôle des équipements sous pression.

N° dossier : Inspection n° INSNP-STR-2024-1059.

Monsieur,

Dans le cadre de ses attributions concernant le contrôle du respect des dispositions relatives aux ESP, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à une inspection de votre organisme le 17 septembre 2024 sur le CNPE de Cattenom.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection visait à contrôler les conditions d'intervention de votre organisme lors de la requalification périodique de l'équipement 1 SAP 141 ZE.

S'agissant d'une requalification périodique sans épreuve, l'examen a porté sur le contrôle documentaire, la réalisation de l'inspection de requalification ainsi que le contrôle de l'accessoire de sécurité, et le marquage de l'équipement. Cet examen a permis de constater le respect des exigences sur le plan de l'examen technique et documentaire.



I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

Sans objet

II. AUTRES DEMANDES

Sans objet

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPONSE A L'ASN

Précision des informations renseignées dans l'outil OISO

Observation III.1 : L'inspecteur a eu des difficultés à joindre l'intervenant de l'organisme ou le correspondant de l'exploitant sur place pour avoir les informations nécessaires, notamment compte tenu du décalage dans la journée de la requalification. En effet, le numéro de téléphone renseigné dans l'outil OISO pour l'intervenant de l'organisme était un numéro de téléphone fixe, de surcroît potentiellement obsolète. Or ce numéro a notamment vocation à permettre de joindre l'intervenant de l'organisme le jour de la supervision, c'est pourquoi il est prévu par l'outil que ce soit un numéro de téléphone portable. Je vous invite donc à mettre à jour les numéros de téléphone dans l'outil OISO. Il serait également pertinent de compléter autant que possible les coordonnées du correspondant sur le lieu du contrôle, *a minima* par le prénom, et si possible le numéro de téléphone.

*

* *

Je vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe de la division de Strasbourg

Signé par

Camille PERIER